

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

IB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 15 mars 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Informations de M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères, sur la stratégie en Afghanistan
2. Echange de vues sur la situation internationale
3. Approbation des procès-verbaux des réunions des 11 et 19 janvier 2010
4. 6066 Projet de loi portant approbation de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux, fait à Genève, le 27 janvier 2006
 - Rapporteur : Monsieur Marc Angel
 - Présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
5. Dossiers européens
 - Liste des documents communiqués par la Commission européenne entre le 8 et le 11 mars 2010
 - Suivi des documents B qui sont dans la compétence de la commission

COM (2010) 61 - Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2007 / 2004 portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne (FRONTEX)
SEC (2010) 150 - Synthèse de l'analyse d'impact
SEC (2010) 149 - Analyse d'impact
Rapporteuse : Mme Martine Mergen

COM (2010) 62 - Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de l'Islande à l'Union européenne
SEC (2010) 153 - Rapport analytique
Rapporteur : M. Marc Angel
6. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Felix Braz, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydie Polfer, M. Lucien Thiel (remplaçant Mme Martine Mergen)

M. Frank Engel, membre du Parlement européen

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe de la Chambre des Députés

Excusés : M. Fernand Boden, Mme Martine Mergen

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la commission

*

1. Informations de M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères, sur la stratégie en Afghanistan

M. le Président rappelle que la commission a donné son accord de principe à l'envoi d'un officier et d'un sous-officier en Afghanistan pour participer à la formation de l'armée afghane. L'accord a été donné sous réserve d'une entrevue avec M. le Ministre des Affaires étrangères et d'informations sur les efforts réalisés par d'autres pays. M. le Ministre de la Défense n'est pas disponible pour la présente réunion, mais il sera invité lors d'une prochaine réunion.

M. le Ministre des Affaires étrangères a été invité pour donner des informations sur la stratégie politique générale des Nations Unies, de l'OTAN et de l'Union européenne pour l'Afghanistan, et plus particulièrement sur la stratégie de sortie.

Explications de M. le Ministre des Affaires étrangères

Stratégie de sortie

Le Président de l'Afghanistan a informé lors de la conférence de Londres sur l'Afghanistan que la stratégie de sortie vise les années 2013 à 2015, l'Afghanistan pensant alors être prêt à assurer sa sécurité, sans nécessiter la présence de troupes étrangères.

Le terme « afghanisation » a été utilisé pour la première fois lors du sommet de l'OTAN à Strasbourg-Kehl en 2009 et vise deux aspects, à savoir la sécurité et l'appropriation (« ownership ») d'un Etat de droit qui fonctionne.

Avant la conférence de Londres, le Président Obama a annoncé le retrait de troupes à la mi-2011. Ce départ sera réalisé de manière progressive. En même temps, le Président américain a annoncé le déploiement de 30.000 unités supplémentaires.

L'OTAN demande précisément l'envoi de telles troupes supplémentaires et met l'accent sur la formation des formateurs.

Dans sa lettre du 10 février 2010, le Secrétaire général de l'OTAN a demandé au Grand-Duché de faire un effort au niveau de la formation. L'orateur ne sait pas si le Luxembourg sera représenté par un officier et un sous-officier ou par deux sous-officiers, tout en insistant

sur le fait que les deux Luxembourgeois ne formeront pas directement des soldats afghans, mais des formateurs. L'armée est en train d'analyser la demande et de déterminer comment intégrer au mieux les deux Luxembourgeois dans une unité belge. Leur déploiement peut être en province ou à Kaboul même. A relever que les provinces afghanes les plus dangereuses sont Helmand et Kandahar.

Efforts réalisés par les autres Etats

- L'Allemagne a augmenté le nombre d'unités déployées de 4.500 à 5.350 unités, avec en plus une force de réserve flexible de 350 unités.
- Les Etats-Unis mettent 30.000 unités supplémentaires à disposition.
- D'autres engagements sont les suivants :
 - France : 80 instructeurs militaires supplémentaires
 - Italie : 1.000 unités supplémentaires
 - Grande-Bretagne : 500 unités supplémentaires
 - Pologne : 600 unités supplémentaires
 - Espagne : 200 unités supplémentaires
 - Géorgie : 1.000 unités supplémentaires
 - Finlande : 50 instructeurs
 - République tchèque : 60 instructeurs
 - Bulgarie et Monténégro : renforcement des troupes

Armée afghane

L'objectif de l'armée afghane est d'atteindre 134.000 unités (à un moment donné, il était même question de 171.000 unités). Si des efforts supplémentaires sont indispensables, il est toutefois également vrai que des éléments positifs existent, comme des Talibans qui ont déposé leurs armes.

Demande d'EUPOL

Sous la présidence allemande de l'Union, le Luxembourg s'était montré d'accord de participer à la formation de la police nationale afghane. L'Union avait prévu d'envoyer 400 unités, mais pour le moment seules 289 personnes sont sur place.

A l'heure actuelle, dix pays ne participent pas à l'effort, mais la Belgique et l'Autriche ont entre-temps signalé leur disponibilité. Les autres sont la Bulgarie, Chypre, la Grèce, Malte, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie. Des discussions sont encore en cours et il est indispensable d'avoir une garantie absolue en ce qui concerne la sécurité.

Seule la formation permet l'afghanisation de la sécurité. Il serait opportun que le Luxembourg contribue à l'effort.

M. Ben Fayot remercie M. le Ministre pour ses explications. Le Parlement n'est pas encore saisi d'une modification du règlement actuellement en vigueur.

Débat

Les points suivants sont ressortis de la discussion :

Lieu de déploiement

Un membre rappelle les explications de M. le Ministre de la Défense dont il ressort que les discussions seraient déjà plus avancées avec la Belgique que M. le Ministre des Affaires étrangères ne l'a laissé entendre et que le lieu de déploiement des deux Luxembourgeois se ferait à Kunduz. M. le Ministre confirme des contacts avec la Belgique, mais pense que le lieu de stationnement n'est pas encore clair, une des possibilités étant Kaboul. Fait est que la décision n'est pas encore prise.

Un membre conclut que la présence luxembourgeoise deviendra plus dangereuse, mais M. le Ministre ne voudrait pas conclure que Kunduz constitue une localisation plus dangereuse que Kaboul, car tout le pays se trouve en guerre. La question qui se pose est de savoir si la demande du Secrétaire général de l'OTAN peut être honorée.

M. le Ministre rappelle que les unités luxembourgeoises ne sont pas renforcées et sont fixées à neuf depuis 2003. Leur lieu de déploiement est fixé à Kaboul.

Stratégie de sortie

Un membre indique que son groupe est en train de discuter du dossier, mais qu'il existe un certain scepticisme pour donner son accord pour l'envoi de deux formateurs. Une étape importante a certes été franchie, à savoir le renforcement des capacités de sécurité afghanes, mais les étapes suivantes de la stratégie de sortie ne sont pas claires. Or, il faudrait savoir précisément comment le pays peut s'en sortir sans aide. Ce manque de clarté de la stratégie de sortie est vu avec beaucoup de scepticisme, notamment en ce qui concerne le renforcement des troupes.

M. le Ministre confirme que la stratégie de sortie signifie en substance qu'elle ne fonctionne que si la sécurité est assurée par des forces afghanes après le retrait des troupes étrangères, mais pour ce faire, il faut assurer la formation de formateurs. De même, la stratégie de sortie ne laisse pas d'autre choix que d'augmenter les troupes. Il est indispensable de déterminer ce qui est faisable pour le Luxembourg, car il est effectivement difficile d'expliquer à la population pourquoi davantage de Luxembourgeois partent pour l'Afghanistan, alors que d'autres pays réduisent leur présence.

Le débat sur la police n'est pas terminé au niveau de l'Union et se heurte à la précarité de la sécurité. Il faut par ailleurs distinguer les pays qui disposent de troupes sur place et qui sont mieux placés pour assurer la sécurité des formateurs et les pays qui comme le Luxembourg n'en ont pas sur le terrain. Pour ces derniers, il faut une structure pour assurer la sécurité.

Mission

Un membre souligne l'importance d'avoir une description précise des missions à effectuer par les deux Luxembourgeois. Ce point devrait être détaillé lors d'une prochaine réunion avec M. le Ministre de la Défense.

Police afghane

Un membre note que si l'on parle de sécurité c'est souvent uniquement l'armée qui est évoquée. L'orateur salue par conséquent le fait que la police soit également mentionnée dans le présent contexte. Des reproches existent du fait que les investissements visent principalement l'armée, alors que le soutien de la police permettrait de renforcer le sentiment de sécurité de la population. L'orateur regrette un certain manque de parallélisme en général de la part de l'OTAN et des autres acteurs internationaux.

M. le Ministre répond concernant le non-accomplissement des objectifs de l'Union en matière sécuritaire que l'accent a été mis sur la gendarmerie. Or, nombre de pays n'en ont pas. La question des relations entre l'OTAN et l'UE est par ailleurs complexe.

Caveats

Il s'avère que les caveats ne sont pas discutés.

Position néerlandaise

Le débat aux Pays-Bas n'est pas centré sur la présence néerlandaise en Afghanistan. Les unités néerlandaises sont basées au Sud, où des pertes humaines sont déplorées. L'engagement néerlandais va jusqu'à la mi-2010 et les discussions sur une prolongation ont entraîné le résultat connu. Les Pays-Bas voulaient maintenir une présence de leur aviation, mais retirer les unités du Sud de l'Afghanistan.

Reconstruction civile

Un membre s'enquiert sur le détachement d'un officier pour aider à la reconstruction civile, annoncé lors d'une réunion en janvier 2010. M. le Ministre rappelle les explications de M. Eide, qui avait souligné la nécessité de disposer de personnes civiles capables de gérer une commune, de diriger une école ou un hôpital. La guerre a transformé l'Afghanistan en un pays amorphe, qui fonctionne uniquement sur base de traditions inaptes à fonder un embryon d'Etat de droit. M. Eide avait par ailleurs regretté l'inexistence d'une coordination entre les ONG, les organisations internationales et l'Union européenne.

Armée luxembourgeoise

Un membre aimerait inviter M. le Ministre de la Défense en commission pour discuter sur les conséquences sur l'armée luxembourgeoise et la mise en place des cadres de l'armée.

Alternatives à la formation en Afghanistan

Un membre demandant s'il n'existe pas d'alternatives, comme des formations organisées au Luxembourg, M. le Ministre indique que cette solution avait été retenue à propos de l'Iraq. Il s'agit d'une question d'organisation de l'Union au niveau d'EUPOL. L'idée n'a pas été creusée, car certains estiment nécessaire une présence sur le terrain.

M. le Président remercie M. le Ministre pour ses explications.

2. Echange de vues sur la situation internationale

Il s'avère en réponse à une question d'un membre qui se déplacera prochainement en Thaïlande que la situation y est instable et difficile à évaluer.

3. Approbation des procès-verbaux des réunions des 11 et 19 janvier 2010

Les procès-verbaux sont adoptés.

4. 6066 Projet de loi portant approbation de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux, fait à Genève, le 27 janvier 2006

Le rapporteur présente les principaux éléments de son projet de rapport et propose d'apporter la modification suivante à la troisième page de son rapport écrit : « *En décembre 2009, le Conseil de l'Union européenne est parvenu à un accord politique partiel sur la proposition de règlement.* »

Les points suivants ont été relevés lors de la discussion :

- En ce qui concerne les implications financières de l'accord, l'on distingue un compte administratif, alimenté par l'Union, et les contributions volontaires.
- Certains commentateurs estiment à propos du droit de vote que les pays qui importent et produisent moins devraient avoir plus de poids du fait qu'ils assurent une meilleure protection du bois.
- Le Parlement français a publié un rapport détaillé sur le sujet.
- Un membre s'intéresse à la mise en œuvre de l'accord au Luxembourg. S'agit-il de l'Administration de la Nature et des Forêts ou d'une autre administration ? Est-ce que les moyens requis sont disponibles ? Le rapporteur indique être en train de chercher la réponse, mais qu'il n'a pas encore trouvé les fonctionnaires en charge du dossier.
- Un membre propose que la commission en rediscute avant que la séance publique soit saisie du projet de loi.

Le projet de rapport est adopté à la majorité des membres présents (abstention de M. Fernand Kartheiser qui souhaite attendre les réponses aux questions posées).

5. Dossiers européens

- **Liste des documents communiqués par la Commission européenne entre le 8 et le 11 mars 2010**
- **Suivi des documents B qui sont dans la compétence de la commission**

Liste des documents communiqués par la Commission européenne entre le 8 et le 11 mars 2010

La liste des documents communiqués par la Commission européenne est approuvée avec les modifications suivantes :

- COM (2010) 78 : à communiquer pour information à la Commission de la Famille
- COM (2010) 87 : à renvoyer aussi à la Commission de l'Economie

Le document COM (2010) 83 est dans la compétence de la présente commission. Vu sa complexité, il serait opportun de l'analyser en présence d'un membre de la Représentation permanente.

La secrétaire explique en réponse à une question afférente que les listes des documents communiqués par la Commission européenne sont disponibles sur le site Internet de la Chambre des Députés telles qu'elles sont approuvées par la commission. Un réseau est en cours de mise en place avec les chambres professionnelles pour leur permettre d'avoir accès à certaines données.

Le Président informe sur une suggestion d'ajouter les résumés des textes dans la lettre de renvoi pour donner aux commissions une première impression des textes.

COM (2010) 61 - modifications à apporter au règlement sur Frontex

L'analyse du dossier est reportée à une réunion ultérieure.

Le document prévoit une extension importante du mandat de Frontex. De nouvelles obligations seront à charge des Etats membres, impliquant des moyens budgétaires et des ressources humaines supplémentaires (détachement de gardes frontières, officiers de liaison dans des pays tiers, etc.). Il serait opportun d'étudier le dossier en présence d'un fonctionnaire spécialisé en la matière.

COM (2010) 62 - avis sur la demande d'adhésion de l'Islande à l'Union européenne

L'analyse du dossier est reportée à une réunion ultérieure.

6. Divers

Un membre suggère d'inviter M. le Ministre des Affaires étrangères ainsi que le Secrétaire général du Ministère en commission pour discuter sur la préparation et la mise en place du Service européen des Affaires extérieures (SEAE).

La secrétaire,
Isabelle Barra

Le Président,
Ben Fayot